HUMOUR/JEUX

redaction.union@sonapresse.com

Les mots fléchés de A.J.MOUGNENGUE N°7668

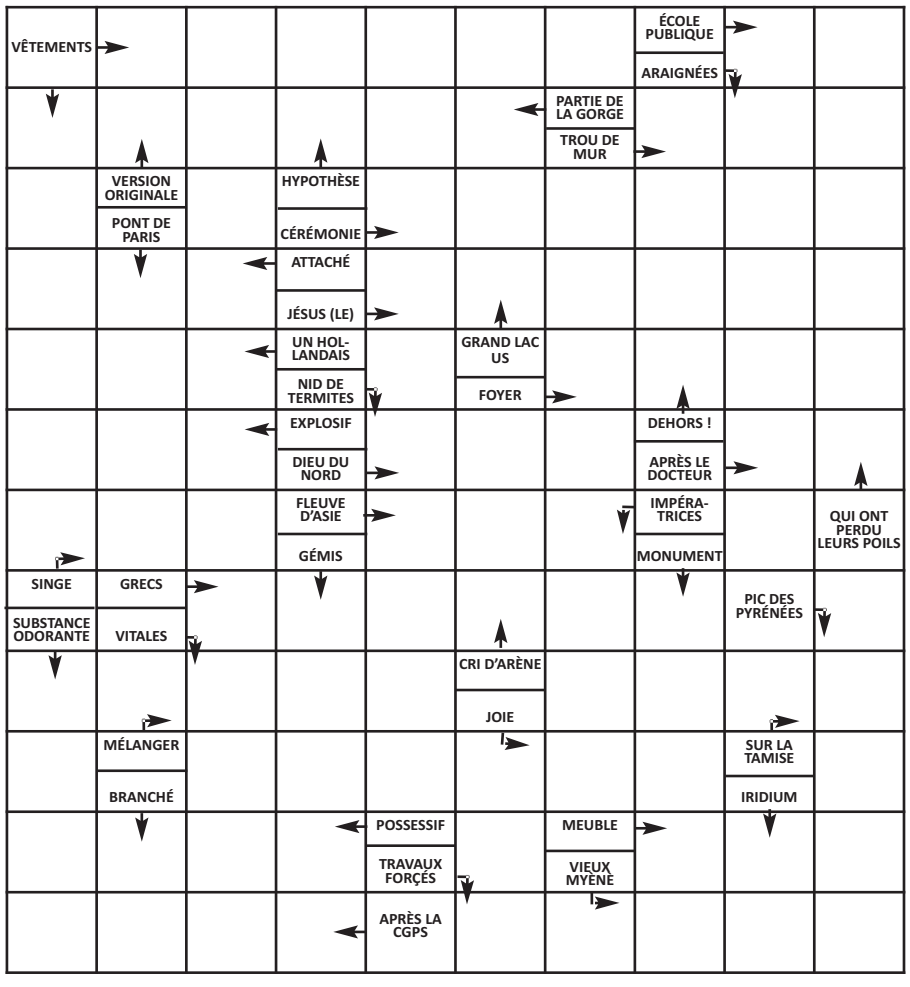

L'INSOLITE DU JOUR

CEDH : la Russie condamnée pour un cimetière trop envahissant

UN Russe qui se plaignait de l'extension croissante d'un cimetière dont il était voisin et qui contaminait dangereusement les sols de sa propriété et l'eau de son puits a fait condamner mardi Moscou par la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

"Le cimetière s'est progressivement étendu vers la propriété du requérant", située à Vladivostok (est), et "des expertises médico-légales ont constaté une contamination dangereuse des sols et de l'eau sur le terrain attenant", note la Cour dans un communiqué résumant son arrêt.

Une expertise a ainsi mis en évidence la présence dans les sols du terrain du requérant de "niveaux excessifs de produits chimiques, de bactéries pathogènes et de parasites", indique la CEDH.

Celle-ci a condamné Moscou pour la violation de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme (droit au respect du domicile, de la vie privée et familiale), et à verser au total 14 800 euros (9,6 millions de francs) au requérant.
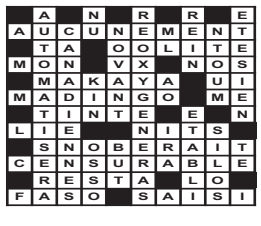
Solution de la Grille N° 7667